

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**2 JUILLET 2015. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant nomination des membres du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale**

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,  
Vu l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment l'article 3, § 1<sup>er</sup> et 2;  
Vu l'ordonnance du 27 avril 1995 portant introduction d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, notamment l'article 3, § 1;  
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 2015 déterminant les organisations représentatives des classes moyennes, des employeurs, du secteur non-marchand et des travailleurs susceptibles d'être représentées au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale et fixant le nombre de membres qui leur est attribué;  
Sur les propositions des organisations représentatives des Classes Moyennes;  
Sur la proposition de l'organisation représentative des employeurs;  
Sur la proposition de l'organisation représentative du secteur non-marchand;  
Sur les propositions des organisations représentatives des travailleurs;  
Sur la proposition du Ministre-Président et du Ministre de l'Economie;  
Après délibération,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. Sont nommés comme membres effectifs du Conseil :

-au nom des organisations représentatives des Classes Moyennes :

1° Mme Michelle LAHAYE sur proposition de l'« Union des Classes Moyennes » (U.C.M.);

2° M. Anton VAN ASSCHE sur proposition de l'« Unie voor Zelfstandige Ondernemers Gewest Brussel » (U.N.I.Z.O.);

3° M. Pierre VAN SCHENDEL sur proposition du « Syndicat des Indépendants et des PME » (S.D.I.);

4° M. Bernard JACQUEMIN sur proposition de l'« Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles de Belgique » (U.N.P.L.I.B.);

5° M. Marc VAN THOURNOUT sur proposition de la « Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles » (C.C.I.B.);

6° Mme Catherine BOULANGER sur proposition du « Syndicat Neutre pour Indépendants » (S.N.I.);

- au nom de l'organisation représentative des employeurs,

sur proposition de l'« Union des Entreprises de Bruxelles » (U.E.B.) :

1° M. Jan DE BRABANTER;  
2° Mme Floriane DE KERCHOVE;  
3° M. Olivier WILLOCX;  
4° Mme Laura REBREANU;  
5° M. Arnaud LE GRELLE;  
6° M. Charles PETIT;  
7° M. Jean-Christophe VANDERHAEGEN;  
- au nom de l'organisation représentative du secteur non-marchand, sur proposition de la « Confédération bruxelloise des entreprises non-marchandes » (C.B.E.N.M.) :  
1° M. Emmanuel DEROUBAIX;  
2° Mme Elisabeth DEGRYSE;  
- au nom des organisations représentatives des travailleurs, sur proposition de la « Fédération générale du Travail de Belgique » (F.G.T.B.) :  
1° M. Christian BOUCHAT;  
2° Mme Sandra LANGENUS;  
3° M. Abel GONZALES RAMOS;  
4° M. Spero HOUMEY;  
5° M. Philippe VAN MUYLDER;  
6° Mme Fabienne SENOCQ;  
sur proposition de la « Confédération des Syndicats Chrétiens » (C.S.C.) :  
1° M. Paul PALSTERMAN;  
2° Mme Anne LEONARD;  
3° Mme Anne-Thérèse DESTREBECQ;  
4° M. Rudi DECOSTER;  
5° Mme Sara STEIMES;  
6° M. Roméo MATSAS;  
sur proposition de la « Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique » (C.G.S.L.B.) :  
1° M. Philippe VANDENABEELE;  
2° Mme Justine SCHOLIERS;  
3° M. Stijn PAULI;  
Art. 2. Sont nommés comme membres suppléants du Conseil :  
- au nom des organisations représentatives des Classes moyennes :  
1° Mme Sandy BULANZA sur proposition de l'« Union des Classes Moyennes » (U.C.M.);  
2° M. Jos VANNESTE sur proposition de l'« Unie voor Zelfstandige Ondernemers Gewest Brussel » (U.N.I.Z.O.);  
3° Mme Martine BECQUEVORT sur proposition d'« IZEO »;  
4° M. Luc VANSTEENKISTE sur proposition de la « Federatie Vrije Beroepen » (F.V.B.);  
5° Mme Régine TRUIJEN sur proposition de la « Chambre de Commerce et

d'Industrie de Bruxelles » (C.C.I.B.);

6° M. Ischa LAMBRECHTS sur proposition du « Liberaal Verbond voor Zelfstandigen » (L.V.Z.);

- au nom de l'organisation représentative des employeurs,

sur proposition de l'« Union des Entreprises de Bruxelles » (U.E.B.) :

1° Mme Lise NAKHLE;

2° M. Mathias CYS;

3° M. Pierre-Alain FRANCK;

4° Mme Laurie VERHEYEN;

5° Mme Bouchra EL MKHOUST;

6° M. Jean-Philippe MERGEN;

7° M. Laurent SCHILTZ;

- au nom de l'organisation représentative du secteur non-marchand,

sur proposition de la « Confédération bruxelloise des entreprises non-marchandes » (C.B.E.N.M.) :

1° M. Geert STEENDAM

2° M. Pierre DEVLEESHOUWER;

- au nom des organisations représentatives des travailleurs,

sur proposition de la « Fédération générale du Travail de Belgique » (F.G.T.B.) :

1° M. Eric BUYSENS;

2° M. Samuel DROOLANS;

3° M. Yves DUPUIS;

4° Mme Vroni LEMEIRE;

5° M. Mohamed OUSLIKH;

6° Mme Maria VERMIGLIO;

sur proposition de la « Confédération des Syndicats Chrétiens » (C.S.C.) :

1° M. Benoît DASSY;

2° M. Pierre DEMOL;

3° M. Ben BELLEKENS;

4° Mme Nathalie SNAKKERS;

5° Mme Rachida KAAOISS;

6° Mme Ana RODRIGUEZ;

sur proposition de la « Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique » (C.G.S.L.B.) :

1° Mme Yael HUYSE;

2° Mme Eva SAHIN;

3° Mme Isabelle JANSSENS;

Art. 3. Sont nommés comme membres effectifs de la Chambre des Classes moyennes :

1° les membres effectifs représentant les organisations de classes moyennes au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale cités à l'article 1<sup>er</sup>,

premier tiret, 1° à 6° ;

2° les personnes ci-après :

- a) Mme Perrine COLLIN sur proposition de l'« Union des Classes Moyennes » (U.C.M.);
- b) M. Eric BOIGELOT sur proposition de la « Fédération des Professions Libérales et Intellectuelles du S.D.I. » (F.P.L.I.);
- c) M. Jean-François DONDELET sur proposition du « Syndicat des Indépendants et des PME » (S.D.I.);
- d) M. Frank JUDO sur proposition de la « Federatie Vrije Beroepen » (F.V.B.);
- e) M. Miguel VAN KEIRSBILCK sur proposition d'« IZEO »;
- f) M. Julien MEGANCK sur proposition du « Liberaal Verbond voor Zelfstandigen » (L.V.Z.);

Art. 4. Sont nommés comme membres suppléants de la chambre des classes moyennes :

1° les membres suppléants représentant les organisations de classes moyennes au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale cités à l'article 2, premier tiret, 1° à 6° ;

2° les personnes ci-après :

- a) Mme Victoria WHITELAW sur proposition de l'« Union des Classes Moyennes » (U.C.M.);
- b) M. Kristof WILLEKENS sur proposition de l'« Unie voor Zelfstandige Ondernemers Gewest Brussel » (U.N.I.Z.O.);
- c) M. Benoit ROUSSEAU sur proposition du « Syndicat des Indépendants et des PME » (S.D.I.);
- d) M. Michel DEVRIESE sur proposition de l'« Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles de Belgique » (U.N.P.L.I.B.);
- e) Mme Laila NEJAR sur proposition de la « Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles » (C.C.I.B.);
- f) M. Alex TALLON sur proposition d'« IZEO ».

Art. 5. Le présent arrêté produit ses effets à dater du 2 juillet 2015.

Art. 6. Le Ministre de l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 juillet 2015.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme et du Port de Bruxelles,

R.VERVOORT

Le Ministre chargé de l'Economie et de l'Emploi,

D. GOSUIN